

**AVIS DE SELECTION PREALABLE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC AEROPORTUAIRE
AEROPORT TARBES-LOURDES-PYRENEES**

1. Objet de la publicité

Le syndicat Mixte Pyrénia, propriétaire de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées lance une procédure de sélection préalable pour l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'un bâtiment situé sur le domaine public aéroportuaire et constitué de :

- 1 hangar avion et ateliers d'une surface globale de 880M2 avec accès piste
- 1 ensemble de bureaux et sanitaires de 290M2
- 1 aire de stationnement avions de 5.000M2
- 1 aire de stationnement véhicule d'environ 200M2
- 1 ensemble d'espaces verts attenants

Les activités privilégiées concernent l'aviation générale et d'affaires, le transport aérien, la formation des pilotes professionnels, la maintenance et l'entretien des avions de code A et B.

2. Conditions principales d'occupation

L'AOT sera consentie pour une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse pour des durées de 1 an dans la limite de 4 années, soit 5 ans maximum.

Le bénéficiaire devra préalablement à son installation fournir les attestations d'assurances dommages aux biens, incendie et risques annexes ainsi que responsabilité civile.

Le bénéficiaire fera son affaire des autorisations administratives liées à son activité et des démarches liées à la sécurité et la sûreté auprès de l'aéroport.

Les lieux mis à disposition le sont en l'état. Le bénéficiaire pourra prendre toute disposition et y effectuer tous les travaux d'aménagement, en accord avec le syndicat mixte Pyrénia.

Le montant de la redevance domaniale sera proposé par les candidats. Le syndicat mixte fixe un montant minimum de 7.500€HT/trimestre. Elle sera payée d'avance trimestriellement.

La taxe foncière sera répercutée au locataire. A titre d'information sa valeur 2020 est de 6.000€ (valeur arrondie).

Le locataire prendra directement à sa charge les frais d'abonnement et de consommation réseaux et fluides.

3. Cadre juridique de la consultation

La présente consultation est réalisée dans le cadre de la procédure prévue à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

4. Documents à produire par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats sera composé de :

- Une lettre de candidature datée et signée exposant synthétiquement la nature des activités prévues par le candidat sur l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées et ses motivations.
- Les statuts de la société et un Kbis de moins de 2 mois
- Le chiffre d'affaires de la société des 3 dernières années
- Un mémoire décrivant :
 - o l'activité envisagée, l'organisation de l'entreprise, la gestion des biens loués, les interfaces avec l'aéroport et les éventuels partenaires sur la plateforme...
 - o le business plan prévisionnel sur 3 ans avec charges, recettes, bénéfices et emplois prévus
 - o éventuellement un programme d'aménagement ou de travaux envisagés

5. Critères de sélection des candidats

Les propositions des candidats seront appréciées en fonction des critères suivants :

Critères	Pondération
<u>Profil du candidat ou du groupement</u> : - Solidité financière et juridique - Activité(s) du candidat	20%
<u>Projet proposé</u> : - Pertinence et cohérence du projet au regard de la situation du bâtiment au sein de pôle aviation générale & d'affaires et de la surface proposée - Solidité économique du projet - Qualité du mémoire d'offre	40%
<u>Retombées pour l'aéroport</u> : - Nombre d'emplois induits - Développement du trafic/activités aériens - Impacts sur l'environnement économique aéroportuaire	30%
<u>Redevance</u> : proposition du candidat	10%

Le syndicat mixte se réserve la possibilité de programmer une réunion de négociation avec un ou plusieurs candidats.

Les candidatures seront jugées sur la base du dossier et des réponses apportées. Le candidat retenu sera donc engagé à mettre en œuvre ce qu'il a proposé dans son offre, complété le cas

échéant lors de la négociation. Il appartient donc aux candidats de faire des propositions crédibles et réalistes.

6. Calendrier

La date et l'heure limite de remise des propositions sont fixées au **30 SEPTEMBRE 2021 – 12h00**

7. Renseignements

Par mail à l'adresse suivante : syndicat.mixte@pyrenia.fr